

Coronavirus (COVID-19)

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Date : Le 12 avril 2021

Nature : **Recommandations** Propositions Présentation Avis

Sujet : Recommandations en vue des mesures annoncées le 13 avril 2021

Considérant :

- L'évolution de la situation épidémiologique dans les différentes régions du Québec et notamment dans celles assujetties aux mesures d'urgence;

Nous recommandons :

1. De reconduire les mesures spéciales d'urgence pour les régions de la Capitale-Nationale (03), excluant les MRC de Charlevoix, de Charlevoix-Est et de Portneuf, de l'Outaouais (07) et de la Chaudière-Appalaches (12) jusqu'au 25 avril inclusivement;
2. De faire passer la région de la Côte-Nord (09) au palier orange et de conserver l'interdiction des déplacements vers cette région, et ce, à compter du 14 avril, 20 h.
3. D'interdire les déplacements vers l'Abitibi-Témiscamingue (08), et ce, à compter du 14 avril, 20h.

Approuvé par le directeur national de santé publique, M. Horacio Arruda.

Signature :



N/Réf. : 21-SP-00306-10